



- PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL -
SEANCE DU MERCREDI 26 JUIN 2024

SALLE DES MARIAGES DE LA COMMUNE – 18 H 30

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 24.076

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Wimereux, légalement convoqué le 20 juin 2024, a débuté sa séance dans son lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

<p>Conseillers présents :</p> <p>M. DUBAËLE Jean-Luc Mme BARDEAUX Sandrine M. BOUTLEUX Guy M. JOUGLEUX Jean-Luc M. JOLIE Pascal Mme KOROL Renée Mme NOURTIER Fabienne Mme BAILLARD Sylvie M. SAMUEL Jean-Michel Mme BERNARD Sabine Mme DAUSQUE Ludivine M. SENEAL Yannick Mme ROUSSEAU Marie-José M. SERGENT Didier M. IVART Yves</p>	<p>Conseillers absents excusés et représentés :</p> <p>Mme DUQUESNE Cécile M. DEVIN Serge M. BUTCHER Gérard Mme LAVIEVILLE Chantal Mme DREUSLIN Estelle Mme NOËL Laure M. LEPRETRE Médéric Mme GUILLOU Elodie M. MARLOT Loïc M. LAMIRAND Christophe</p> <p>Conseillers absents excusés sans pouvoir :</p> <p>Mme SAUVAGE Edith Mme HEMBERT Axelle Mme REBOUL Sophie</p> <p>Conseillers absents non excusés :</p> <p>M. PORTUESE Aurélien</p>
--	---

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe ensuite la parole à Monsieur le Directeur Général des Services, afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.

Le quorum est atteint.

Monsieur Pascal JOLIE est nommé secrétaire de séance. Il sera assisté techniquement par Madame Linda NAVET.

Monsieur le Maire soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2024 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations. Aucune observation n'est faite.

Le Procès-Verbal est par conséquent adopté à la majorité des suffrages exprimés : 25 voix « POUR »,

Monsieur le Maire passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal et passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint pour les délibérations n° 1 à 6.

DELIBERATION N° 20240626_1 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET DE LA VILLE DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2024.

Monsieur Boutleux présente à l'Assemblée la décision modificative n° 1 pour le budget de la Ville de Wimereux de l'exercice 2024 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.1
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
020	6245	Navette estivale arrêt supplémentaire Bibiliothèque	10 000.00
18	6288	Honoraires Surveillance de Plage	4 900.00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
020	64111	Liquidation Capital Décès Alain MAGNIER	36 226.64
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS			
020	7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	3 489.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
020	6542	Créances éteintes (liquidation JHDS droits de store 2022)	231.00
024	65748	Subvention Club d'échecs	200.00
311	65748	Subvention Arts d'En Hauts	200.00
322	65748	Subvention Tennis Club	15 300.00
325	65748	Subvention Usagers de la Plage	1 650.00
338	65748	Subvention Centre Socioculturel Audrey BARTIER	4 000.00
TOTAL			76 196.64

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.1
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES			
020	6419	Prise en charge du Capital Décès Alain MAGNIER (Relyens)	36 226.64
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
020	747888	Participation CAF Nougatine et RPE régularisation	56 370.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
61	75821	Reversement excédent Wimereux Locatif - Travaux Riverside	-16 400.00
TOTAL			76 196.64

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			D.M.1
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
321	2188	Afficheur STRAMATEL MULTITOP Terrain de basket 3x3	1 750.80
322	21318	Toiture Tennis club	-200 000.00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			
322	2313	Vestiaire Football	200 000.00
845	2313	Ecriture d'équilibre DM sur provision	-1 750.80
TOTAL			0.00

*Intervention de **M. le Maire** en ce qui concerne la **navette estivale**. Il précise que l'on ne peut pas remonter dans le Baston avec la navette car cela fait concurrence à Marinéo.*

*Intervention de **Mme Rousseau** à propos des **vestiaires de foot**. Mme Rousseau demande si c'est l'augmentation des prix des matériaux qui a provoqué l'augmentation du prix initial.*

***M. Boutleux** précise que la Collectivité aurait voulu garder certaines choses comme les douches mais il y a des normes à respecter. Il précise qu'il n'y a que deux vestiaires et qu'il fallait en prévoir pour les enfants.*

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240626_2 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET « WIMEREUX LOCATIF » DE L'EXERCICE 2024.

Monsieur Boutleux présente à l'Assemblée la décision modificative n° 1 pour le budget « Wimereux Locatif » de l'exercice 2024 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.1
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
632	614	Appels de fonds Travaux le Riverside	16 400.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
01	65822	Reversement excédent au budget Ville	-16 400.00
TOTAL			0.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240626_3 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2024 - MODIFICATION.

Monsieur Boutleux propose au Conseil Municipal d'attribuer les montants des subventions mentionnés dans le tableau repris ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	SOMME ATTRIBUEE (sous réserve que le dossier soit complet) en €	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS *	ABSENTS **	N'ont pu prendre part au vote de la subvention attribuée à l'association dont ils sont membres	Désignation des élus qui n'ont pas pris part au vote
Code Fonction : 0 - SERVICES GENERAUX							
024 : Aides aux associations (65748)	200,00						
Club d'Echecs et Dames de Wimereux - Wimille	200,00	25			4	X	X
Code Fonction : 3 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS							
311 : Activités artistiques, actions et manifestations culturelles (65748)	200,00						
Arts d'en-Hauts	200,00	25			4	X	X
321 : Salle de Sports et Gymnases (65748)	15 300,00						
Tennis Club de Wimereux	15 300,00	22			4	3	G. BOUTLEUX, E. DREUSLIN (titulaires)
325 : Autres Equipements sportifs ou de loisirs (65748)	1 650,00						
Association des Usagers de la Plage de Wimereux	1 650,00	24			4	1	Y. IVART (membre du bureau)
338 : Autres Activités pour les Jeunes (65748)	4 000,00						
Centre SocioCulturel Audrey Bartier	4 000,00	16			4	9	G. BOUTLEUX (Vice-Président), S. BERNARD (Secrétaire), C. DUQUESNE (Trésorière Adjointe) L. MARLOT, R. KOROL, F. NOURTIER, G. BUTCHER, E. DREUSLIN (Membres du Conseil d'Administration)
Nature 65748	21 350,00						
Nature 657363	0,00						
TOTAL GENERAL	21 350,00						

* Se sont abstenus :

** Sont absents :

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.
VOTE : A L'UNANIMITÉ**

DELIBERATION N° 20240626_4 : BUDGET VILLE - ADMISSION EN NON-VALEUR.

Monsieur Boutleux demande au Conseil Municipal d'accepter l'admission en non-valeur de la créance irrécouvrable présentée par le Comptable Public pour des droits de store d'un montant de **231,00 € (deux cent trente-et-un euros)** - Titre N° 455 - Bordereau N° 92 du 19 octobre 2022.

Il précise que les créances sont inscrites au Budget Primitif 2024 de la Ville au compte **65-6542-020 « Créances éteintes » pour 231,00 € (deux cent trente-et-un euros).**

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.
VOTE : A L'UNANIMITÉ**

DELIBERATION N° 20240626_5 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUT DE POSTES.

Monsieur Boutleux sollicite le Conseil Municipal afin d'adopter l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal : ouverture d'un poste d'ATSEM 2ème classe, création d'un poste pour le futur responsable du service Ressources et création de deux postes d'adjoints techniques à temps complet, pour deux agents déjà en poste mais sur des temps non complet de 32 heures pour permettre à la Direction Administrative de gérer de manière optimale ses services.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240626_6 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSIONS DE POSTES.

Monsieur Boutleux explique à l'Assemblée la nécessité de rapprocher les postes inscrits, des postes vacants, au tableau des effectifs. Il demande d'adopter l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal permettant d'apurer 10 postes.

Intervention de Mme Rousseau « en finalité, nous avons le même nombre d'agents. C'est un jeu d'écriture. »

M. Boutleux souligne que cela permet à la Collectivité d'être à jour au niveau des effectifs.

M. le Maire précise que cela permet aussi de mettre à jour l'organigramme.

M. Sergent demande la transmission de l'organigramme réactualisé.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240626_7 : DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S) - MODIFICATIONS.

Monsieur le Maire explique que l'agent communal désigné en 2020 par le Conseil Municipal pour le CNAS a quitté la collectivité. Il y a lieu de le remplacer.

Il est proposé comme titulaire Madame Ingrid Talleux et en tant que suppléante Madame Nathalie Malard, ces deux agents étant membres du service ressources humaines.

Mme Cécile Duquesne est maintenue comme membre élu représentant la Commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Korol, 6^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 20240626_8 : VENTE D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL PAR L'OFFICE PUBLIC D'HABITAT (OPH) PAS-DE-CALAIS HABITAT - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Madame Korol présente la délibération. Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable à la proposition de mise en vente du logement social sis 18 rue René Cassin par l'OPH PAS-DE-CALAIS HABITAT. Il est précisé que le Conseil Municipal pourra revoir sa position dans l'hypothèse de la réalisation d'un programme de construction de logements locatifs sociaux sur le territoire communal.

M. le Maire précise que la Municipalité va toujours dans le même sens afin de protéger les écoles.

Mme Rousseau demande si l'on connaît le nombre exact d'habitants à Wimereux suite au recensement.

M. le Maire dit que le nombre d'habitant doit être d'environ 6200 sur la Commune mais qu'il lui confirmera cette information.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les délibérations n° 9 à 11 concernent des conventions à signer avec Orange pour l'enfouissement de ses réseaux dans la rue Carnot (pour les travaux qui ont été réalisés au quartier sud de la ville), la rue de Verdun (les travaux sont prévus de démarrer en juillet) et la rue Clémenceau, pour des travaux en 2025. « Il vous est demandé de m'autoriser à les signer. Sauf si vous avez des questions particulières, je vous propose de les mettre aux votes. »

DELIBERATION N° 20240626_9 : CONVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC ORANGE - RUE CARNOT - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240626_10 : CONVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC ORANGE - RUE DE VERDUN - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240626_11 : CONVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC ORANGE - RUE GEORGES CLEMENCEAU - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire passe la parole à M. Jougleux, 3^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 20240626_12 : TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMELIORATION DES MILIEUX ET DES ECOSYSTEMES - CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE REALISEE A TITRE GRATUIT - TRAVAUX EN ZONE HUMIDE - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

Monsieur Jougleux présente la délibération. Il est demandé au Conseil Municipal de valider le programme de travaux engagés par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale dans la Forêt des Enfants et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage réalisée à titre gratuit et tous les documents y afférant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240626_13 : PROGRAMME 2024 DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS ET DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT.

Monsieur le Maire présente la délibération et demande au Conseil Municipal d'approuver le programme 2024 de rénovation de l'éclairage public et de l'autoriser à solliciter les subventions de l'Etat et de la Fédération Départementale du Pas-de-Calais (FDE 62).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240626_14 : EGLISE IMMACULEE CONCEPTION - TROISIEME PHASE - RESTAURATION DES « MAÇONNERIES BASSES, DES MENUISERIES EXTERIEURES ET DES VITRAUX » - APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

Monsieur le Maire présente la délibération et demande au Conseil Municipal d'approuver le projet de la troisième phase de restauration des maçonneries basses, les menuiseries extérieures et les vitraux de l'église Immaculée Conception et de l'autoriser à solliciter les financements publics (Département du Pas de Calais) et privés (Association) les plus élevés possibles.

Intervention de Mme Rousseau : « Est-ce que les 20% représentent la participation de l'AEICW ou de l'AEICW et le Département ? ».

M. le Maire : « 20 % AEICW et 20 % pour le Département. »

Mme Rousseau demande qu'à terme les totaux soient faits. Elle regrette que l'église ne soit pas ouverte.

M. le Maire précise que c'est pour la sécurité de tous et que l'église sera tout de même ouverte pour les journées du patrimoine.

Mme Rousseau demande dans combien d'année les travaux seront terminés.

M. le Maire lui répond que plus vite la Collectivité touchera les fonds nécessaire plus vite les travaux seront terminés. Ceci dit d'autres travaux s'effectuent sur la Commune et « nous ne pouvons pas être partout ».

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240626_15 : REAMENAGEMENT DES QUAIS DU WIMEREUX - TRAVAUX DE COLLECTEURS DE BERGES - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE.

Monsieur le Maire présente cette délibération et rappelle à l'Assemblée que ces travaux sont engagés par la Ville pour le compte de la Communauté d'agglomération du Boulonnais par le biais d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de déplacement des collecteurs des quais du Wimereux et de l'autoriser à solliciter le financement le plus élevé de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Intervention de M. le Maire qui précise que c'est une opération blanche pour la Commune.

M. Sergent fait remarquer que c'est dommage que depuis un certain temps, les services techniques de la Communauté d'agglomération du Boulonnais n'aient pas anticipé que l'on arrivera jamais à rejeter les eaux de pluie dans le Wimereux car il y aura toujours des problèmes de contrôle de pollution. Sachant que les Wimereusiens sont tenus de réaliser des travaux séparatifs entre les eaux usées et les eaux de pluie et que tout remonte à la station d'épuration.

M. le Maire précise qu'il a demandé à nouveau à la C.A.B. de faire un repérage dans les quartiers qui ne sont reliés. Cela est en cours. Les personnes concernées auront une date butoir pour le faire et à cette date, il y aura des pénalités appliquées par la C.A.B. pour les personnes n'ayant pas fait le nécessaire.

M. Sergent ajoute qu'il n'est pas convaincu qu'il n'y aura pas de rejets des EP dans le Wimereux.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240626_16 : REAMENAGEMENT DES QUAIS DU WIMEREUX - TRAVAUX DE DESIMPERMEABILISATION - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE.

Monsieur le Maire informe que nous sommes toujours dans le projet des Quais pour lequel il est prévu de désimperméabiliser une superficie importante des sols des quais pour en faciliter l'infiltration et l'effet de rafraîchissement urbain (végétalisation, pavés drainants, aménagement paysagers, etc...).

Le coût des travaux est estimé à 890 000 € H.T. (huit cent quatre-vingt-dix mille euros Hors Taxes). Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet concernant la désimperméabilisation des quais du Wimereux et de l'autoriser à solliciter le financement le plus élevé de l'Agence de l'Eau Artois Picardie qui est susceptible de nous accompagner.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240626_17 : PROJET « BELVEDERE » - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE WIMEREUX ET L'ETAT RELATIVE A LA VIDEO PROTECTION URBAINE - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

Monsieur le Maire présente la délibération et demande au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre la commune de Wimereux et l'Etat relative à la vidéoprotection urbaine et le « Projet Terminus ».

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Bernard, Conseillère Municipale.

DELIBERATION N° 20240626_18 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE (OTS) – RENTREE SCOLAIRE 2024.

Madame Bernard présente la délibération. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les propositions d'Organisation du Temps Scolaire des Directrices des écoles publiques de la commune de Wimereux pour la rentrée 2024.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Bernard, Conseillère Municipale.

DELIBERATION N° 20240626_19 : RELAIS PETITE ENFANCE « LES PETITS LOUPS » - VACATION EVEIL SENSORIEL - DESIGNATION POUR L'ANNEE 2024.

Madame Bernard expose la délibération. Il est proposé à l'Assemblée de désigner Madame De Almeida, Intervenante d' « Arborésens », pour assurer les vacances au Relais Petite Enfance. Ces vacances interviendront deux fois pour les assistantes maternelles pour l'année 2024. Il est demandé au Conseil Municipal de charger Monsieur le Maire des formalités administratives nécessaires pour le paiement des honoraires dus à Madame De Almeida, Intervenante d' « Arborésens », soit un montant de 127 € (cent-vingt-sept euros) pour deux heures.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Bernard, Conseillère Municipale.

DELIBERATION N° 20240626_20 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU CENTRE SOCIOCULTUREL « AUDREY BARTIER » - MODIFICATIONS.

Madame Bernard présente la délibération. Il est proposé de désigner Madame Chantal Laviéville comme nouveau délégué titulaire au Centre SocioCulturel Audrey Bartier afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Loïc Marlot.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Bardeaux, 2^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 20240626_21 : LECTURE PUBLIQUE - AMELIORATION DU SERVICE PUBLIC DE LA BIBLIOTHEQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS ET LA COMMUNE DE WIMEREUX - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

Madame Bardeaux expose ladite délibération. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de développement de la lecture publique sur la commune de Wimereux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais ainsi que les actes nécessaires à son exécution. Il est précisé que les dépenses et recettes sont inscrites au budget de l'année en cours.

Intervention de M. Sergent « j'ai une remarque. Je trouve malheureux de ne pas avoir trouver une solution pour reloger l'association Bibliothèque pour tous. Malheureux de ne pas avoir eu de continuité. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240626_22 : POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - REAMENAGEMENT DES QUAIS DU WIMEREUX - APPROBATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire expose la délibération de principe sur le projet d'aménagement des Quais du Wimereux qui a été présenté aux élus en commission le 19 juin dernier. Il est demandé d'approuver le projet de réaménagement des quais du Wimereux et d'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions possibles les plus élevées.

Intervention de M. Sergent qui souligne que tout ce qui vient d'être dit est une motivation pour la demande de subvention, pas pour convaincre l'Assemblée.

M. le Maire acquiesce.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240626_23 : ACQUISITION DE VELOS ELECTRIQUES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME LEADER - APPROBATION.

Monsieur le Maire présente la délibération et demande à l'Assemblée d'approuver le projet d'acquisition des vélos électriques au profit des services municipaux et de l'autoriser à solliciter le financement LEADER le plus élevé possible.

Intervention de M. Ivart : « Qu'est-ce qu'un Pumptrack ?

M. le Maire explique que c'est une piste composée de bosses arrondies et de virages relevés qu'il est possible de franchir sans pédaler. On y arrive en « pompant » le vélo sur les bosses de manière à donner l'impulsion nécessaire pour faire le tour de la piste.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240626_24 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2023_07_12_36 DU 07 DECEMBRE 2023.

Monsieur le Maire porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

*L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié, Monsieur le Maire passe la parole **au groupe « Wimereux Mouvement Indépendant »** afin de poser ses **questions orales**.*

QUESTION N° 1 posée par Madame Rousseau

Notre équipe attire l'attention de Monsieur le Maire sur des automobilistes qui empruntent la rue Napoléon et qui, à hauteur de la rue d'Alsace, tournent à gauche pour prendre la rue Carnot en direction du centre-ville.

Ils se retrouvent de façon régulière face à d'autres usagers qui descendent la rue St Victor et tournent à gauche pour remonter la rue Carnot et aller en direction de Boulogne-sur-Mer.

Monsieur le Maire, est-il possible d'installer rue Napoléon, à l'endroit décrit, un panneau d'interdiction de tourner à gauche ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Je prends note de votre suggestion et demande qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Commission municipale de circulation.

QUESTION N° 2 posée par Madame Rousseau

A l'extrémité du quai Alfred Giard et de la place du contre-torpilleur Chacal se trouve un parking à motos qui prend sur la digue et qui est au demeurant gratuit. (Ce qui constitue un avantage par rapport aux automobilistes)

Ne serait-il pas possible de déplacer ce parking afin d'éviter les nuisances sonores causées par ces engins dans cet espace consacré à la promenade ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Cette situation nous a été signalée lors des réunions publiques que nous venons d'organiser dans le cadre du projet des Quais. C'est pour cette raison que nous l'avons remise en étude.

QUESTION N° 3 posée par Madame Rousseau

Cette question porte sur l'aire de jeu située digue Nord. Le sable sera-t-il nettoyé, filtré et débarrassé des cailloux avant la saison ?

De même, le filet de volley-ball pourrait-il être installé dès le début des vacances d'été ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Le sable est nettoyé tous les jours par les services municipaux. Nous allons procéder au ré ensablement de l'aire de jeux, sachant que nous sommes tributaires des grandes marées. Les poteaux de volley Ball ont été réimplantés. Le filet sera remis dès que le bureau d'étude qui vérifie la sécurité de l'équipement aura donné son feu vert. Il devrait intervenir sous peu.

QUESTION N° 4 posée par Madame Rousseau

Des riverains nous saisissent de l'intérêt d'aménager le carrefour entre la rue Berlioz et la rue du Château à l'angle du poste de police municipale. Il est mis en avant le manque de visibilité pour les usagers qui poursuivent la rue Berlioz en direction de la route d'Aubengue tout en ayant une priorité à droite.

Est-il possible d'installer un miroir pour éviter la dangerosité de ce carrefour ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Ce point a été abordé en réunion de commission de circulation le 13 juin dernier. Il a été décidé d'implanter un stop au niveau de la Rue du Château, à l'intersection de la rue Berlioz en venant du sud. Un miroir ne sera donc pas implanté.

Sur ce secteur, il y a eu récemment un accident avec des dégâts matériels, suite à une course poursuite de voitures. J'ai décidé d'écrire au bailleur social propriétaire pour lui demander de sécuriser ses locataires concernés.

Le groupe « Wimereux Initiatives Citoyennes » n'a pas de questions orales.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 38.

Le 11 juillet 2024.

Vu, le D.G.S.



Le Président de séance,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE.



Le secrétaire de séance,

L'Adjoint au Maire,
Pascal JOLIE.